

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 8 AVRIL 2019 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
MULYK Fabien
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
BRUGNERA Jean-Michel
BERTRAND Jean-Paul
PASSELANDE Richard
MASLO Raymond
BESCHI Serge
PERINO Marie-France
ODDOS David

ROJAS Angélique
DECHAUX Marie-Claire
CIOT Xavier
BARI Nadine
PONTIER Joël
FAVIER Michel
LUC Alain
JOUBERT Thierry
VILLARD Alain
ROCHER Françoise
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
STUTZ Anne

DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
REYNIER POETE Patrick
BALME Eric
MENDEZ Alain
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
MORA serge

Absents excusés représentés : GUTERBAUM Gérard (pouvoir à BALME Éric) ; PREVOT Fabienne (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel) ; BONNIER Éric (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc) ; BONATO Brigitte (pouvoir à CIOT Xavier) ; CLARET Albert (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire) ; JOURDAN Marie-Claire (pouvoir à BARI Nadine) ; MUSARD Denis (pouvoir à MASLO Raymond) ; FANGET Dominique (pouvoir à LUC Alain) ; VILLARET Éric (pouvoir à CHATTARD Arnaud) ; DURAND Bernard (pouvoir à MULYK Fabien) ; BATTISTEL Marie-Noëlle (pouvoir à LE TRAOU Dominique) ; HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs : 12
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants: 50

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

-  **BUDGETS PRIMITIFS 2019**
-  **FISCALITE**
-  **SUBVENTIONS**
-  **INDEMNITES DES ELUS**
-  **CONTRAT AMBITION REGION - AVENANT**

2. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric BALME)

-  **EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES COMPETENCES**
-  **EAU ET ASSAINISSEMENT : ANC – SUBVENTION DU DEPARTEMENT**
-  **CONTRAT DE RIVIERE ROMANCHE**
-  **DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ENERGETIQUE**

3. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

-  **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT – SOUTIEN A L'ABATTOIR DE LA MATHEYSINE**
-  **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT – SEDI EXTENSION RESEAU**
-  **MISSION LOCALE ALPE SUD ISERE**

4. SPORT & SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

-  **PLAN TRAIL DEPARTEMENTAL**
-  **ADIL LOGEMENT**

5. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

-  **MATHEYSINE TOURISME**
-  **MINE IMAGE**

6. CULTURE & PATRIMOINE (rapporteur Éric BONNIER)

-  **LA MURE CINEMA THEATRE**
-  **PAYSAGE → PAYSAGES**

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (rapporteur Alain LUC)

-  **PLAN DE PAYSAGE – POINT D'ACTUALITE**

8. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

-  **SUBVENTION AUX ASLH**
-  **SUBVENTION AUX EAJE**
-  **PETITE ENFANCE**

9. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Éric Balme.

Il est proposé d'ajouter des questions supplémentaires à l'ordre du jour, dans la foulée du vote du budget :

- Programmes investissement déchets – demande de subvention
- Subventions « fléchées » à attribuer (inscrites dans maquette budgétaire) :
 - Ludothèque
 - Piscine la Motte St martin

L'assemblée accepte ces ajouts.

1. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Finances – Budgets primitifs 2019

Pour mémoire, le résultat du Compte Administratif global de clôture est rappelé.

Les maquettes des budgets ont été validées par le Trésor Public et présentées à la Commission Finances du 1^{er} avril. Ces maquettes n'ont pas reçu de modifications majeures.

Une vue d'ensemble consolidée des 7 maquettes budgétaires élaborées à partir du Débat d'Orientations Budgétaires est présentée :

Budget	Dépenses	Recettes
Matheysine Dev	3 965 884	3 965 884
Abattoir	121 714	121 714
Maison Messiaen	202 293	202 293
Base Sautet	97 737	97 737
ANC	113 700	113 700
Gestion Déchets	4 537 217	4 537 217
Principal	12 679 274	12 679 274
TOTAL	21 717 819	21 717 819

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 971 912	14 971 912
Investissement	6 745 907	6 745 907
TOTAL	21 717 819	21 717 819

L'état de la dette de tous les budgets est présenté :

	nominal	capital restant dû au 31/12/18	Annuïtes	capital	interet	capital dû au 31/12/2019
Déchets	432 000,00	180 970,90	62 580,30	60 615,58	1 964,72	120 355,32
Principal	3 050 000,00	2 110 000,11	274 784,97	221 666,64	53 118,33	1 888 333,47
Abattoir	28 400,00	12 605,58	2 772,80	2 136,05	636,75	10 469,53
Math.Dev	5 149 840,00	2 272 590,10	442 215,12	348 604,49	93 610,63	1 923 985,61
Total	8 660 240,00	4 576 166,69	782 353,19	633 022,76	149 330,43	3 943 143,93
		Dette par habitant		39,35		198,31

→ Budget annexe Maison Messiaen

Dépenses Fonctionnement		CA 2018	BP 2019	Recettes Fonctionnement		CA 2018	BP 2019	Section Investissement	DEPENSES	RECETTES
									BP 2019	BP 2019
c/011	Charges caract.général	18 519,06	74 792,56	c/70	Produits de service			Restes à réaliser		
c/012	Charges personnel	1 715,41	5 000,00	c/73	Impots & Taxes			c/040 op section		
c/65	Autres charges gstion	50 000,00	51 000,00	c/74	Participations	100 000,00	100 000,00	travaux-acquisitions	34 000,00	
c/66	Charges financières			c/75	Autres produits (dont Sub budget)			c/001		
c/67	charges exceptionnelles			c/77	produits exception			c/1068		
c/020	dépenses imprévues		7 500,00					c/10222		4 000,00
Dépenses exercice		70 234,47	138 292,56	Recettes Exercice		100 000,00	100 000,00	c/021		
c/023	Virement		30 000,00	c/002	Excédent N-1	38 527,03	68 292,56	C/020 Dép.imprévues		
C/042	Amortissement			c/042	Amortissement			Total	34 000,00	4 000,00
Total Dépenses		70 234,47	168 292,56	Total recettes		138 527,03	168 292,56	besoin financement Section Fonct. c/021-c/023		- 30 000,00

Il est précisé que les recettes correspondent à la subvention de 100 000€ par la Fondation de France.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Maison Messiaen.

→ Budget annexe Base du Sautet

Section Fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Section Fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Section Investissement	DEPENSES	RECETTES
Dépenses – Vue d'ens.			Recettes – Vue d'ens.				BP 2019	BP 2019
c/011 charges à caractère général	42 550,56	42 500,00	c/70 produits des services			Restes à réaliser	10 000,00	
c/012 charges de personnel	6 000,00	6 000,00	c/74 Dotations & participations	31 000,00	29 000,00	c/040 op section	6 260,00	16 000,00
c/65 charges gestion courante	1 500,00	2 510,00	c/75 autres produits gestion	27 000,00	22 000,00	travaux-acquisitions	9 740,00	
c/67 charges except.	700,00	976,53	c/77 Produit excep	-		c/001		3 919,15
c/023 Virement Section Invest.	17 157,00		c/042	6 252,00	6 260,00	c/1068		6 080,85
c/002			c/002	21 865,56	14 476,53	c/021		
c/022 dépenses imprévues	2 000,00	3 750,00				C/020 Dép.imprévues		
C/042 Op ordre	16 210,00	16 000,00				Total	26 000,00	26 000,00
total dépenses	86 117,56	71 736,53	total Recettes	86 117,56	71 736,53	besoin financement Section Fonct.		-

Pour rappel, les travaux sont presque terminés et conformes aux attentes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Base du Sautet.

Arrivées de Carlos RIVIERE et Frédéric CHAUD

→ Budget annexe Matheysine Développement

Dépenses	Budget 2018*	BP 2019	Recettes	Budget 2018*	BP 2019
c/011 charges à caractère général	403 222,48	496 500,00	c/70 Produits des services	90 000,00	90 000,00
c/012 charges de personnel	16 200,00	16 500,00	c/75 Loyers	390 000,00	760 000,00
c/65 Autres charges de gestion	5 000,00	114 086,00			
c/66 Charges financières	72 000,00	84 019,66	c/76 Produits financiers		20,00
c/67 charges exceptionnelles	1 000,00	2 000,00	c/77 Pds exceptionnels		
c/68 Provisions		532,00	c/78 Reprises / provisions		112 086,00
Dépenses réelles	497 422,48	713 637,66	Recettes réelles	480 000,00	962 106,00
c/042 opérations d'ordre	335 000,00	345 058,54	c/042 opérations d'ordre	146 000,00	150 333,93
c/023 Vir. à la section d'invest.	90 000,00	222 015,09	c/002 Excédent reporté	296 422,48	168 271,36
TOTAL DEPENSES	922 422,48	1 280 711,29	TOTAL RECETTES	922 422,48	1 280 711,29

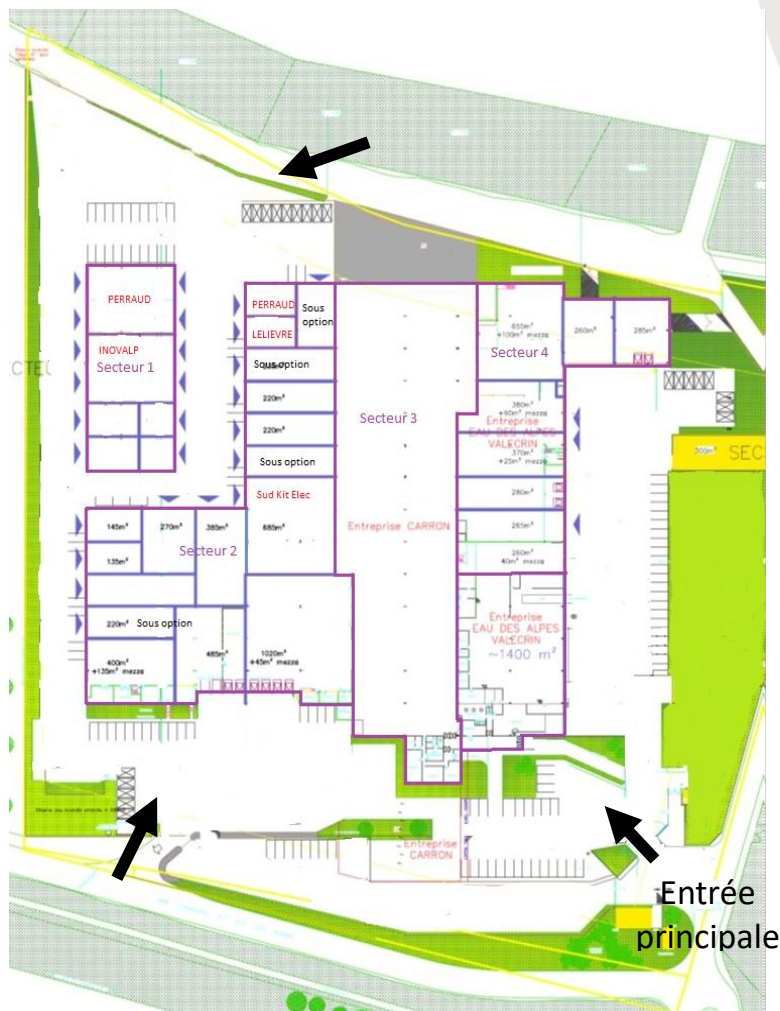
	Dépenses			Recettes		
	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2019	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2019
Matériel et mob. Administratif	1 000,00	2 000,00	3 000,00			0,00
Aménagements divers	3 000,00	8 000,00	16 000,00			0,00
Réhab. usine relais 6 à La Mure	1 500,00	3 500,00	5 000,00			0,00
Réhabilitation EVOLUTIF	2 000 000,00	6 234,03	2 056 234,03			0,00
Réhabilitation Nantizon	4 000,00	151 000,00	100 000,00	6 230,00		6 230,00
Espace CONNEX 2019		5 000,00	5 000,00			0,00
Projet MAM			0,00	57 600,00		57 600,00
Extension OSE 2018 2019	1 000,00		1 000,00			0,00
c/16 Emprunts		348 605,00	348 605,00			0,00
c/024 Produits des cessions					30 000,00	30 000,00
Dépenses et recettes réelles	2 010 500,00	516 339,03	2 526 839,03	63 830,00	30 000,00	93 830,00
c/040 opérations d'ordre		150 333,93	150 333,93		345 058,54	345 058,54
c/021 Vir. de la section de fonc.					214 015,09	222 015,09
c/ 001 Excédent reporté					2 024 269,33	2 024 269,33
TOTAL	2 010 500,00	674 672,96	2 685 172,96	63 830,00	2 613 342,96	2 685 172,96

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 280 711,29	1 280 711,29
Investissement	2 685 172,96	2 685 172,96
Total	3 965 884,25	3 965 884,25

Sur les tableaux précédents, il est à noter que seul le deuxième semestre de l'année 2018 est pris en compte.

Pour le compte 75, les recettes de loyers sont estimées à minima car elle ne tiennent pas compte des nouveaux loyers de l'Espace Evolutif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Matheysine Développement.



Jean-Marc Laneyrie fait une présentation de l'aménagement en cours de l'Espace Evolutif. Il s'agit d'un beau succès en « commercialisation » avec un fort taux de remplissage sans avoir réalisé de publicité.

L'opération est réalisée sans emprunt à ce stade grâce aux aides disponibles et au montage financier de l'opération, ce qui permet de proposer des loyers concurrentiels.

Etat des lieux par secteurs :

- **Secteur 1** : Loué intégralement ;
- **Secteur 2** : Espace en modulation selon demandes
- **Secteur 3** : Vendu à l'entreprise Carron
- **Secteur 4** : Loué à l'entreprise Valécrin

→ Budget annexe Abattoir

Fonctionnement					
Fonctionnement Dépenses	CA 2018 (consolidé)	BP 2019	Fonctionnement Recettes	CA 2018 (consolidé)	BP 2019
c/011 charges à caractère général	0,00	7 767,61	c/70 Produits des services	29 982,75	22 000,00
c/66 charges financières	748,10	640,00			
c/068 provision obligatoire		1 150,00			
Dépenses réelles	748,10	9 557,61	Recettes réelles	29 982,75	22 000,00
c/042 opérations d'ordre	17 509,60	16 882,55	c/002 Excédent de fonc. reporté		7 440,16
C/023 Virement à la section d'invest.		3 000,00			
TOTAL DEPENSES	18 257,70	29 440,16	TOTAL RECETTES	29 982,75	29 440,16

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2019	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2019
Réfection)	64 560,00	20 640,00	85 200,00	34 219,00	7 762,00	41 981,00
Dépenses imprévues	0,00	4 873,81	4 873,81			
Remboursement d'emprunts		2 200,00	2 200,00			
Dépenses et recettes réelles	64 560,00	27 713,81	92 273,81	34 219,00	7 762,00	41 981,00
c/040 opérations d'ordre					16 882,55	16 882,55
c/1068 Autres réserves					5 400,00	5 400,00
c/ 001 Excédent d'invest. reporté					25 010,26	25 010,26
c/021 Virement de la section de fonct.					3 000,00	3 000,00

L'unique recette est la redevance de l'entreprise Siccorbia.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Abattoir.

→ Budget annexe Assainissement Non Collectif (NOUVEAUTE 2019)

Section Fonctionnement -Dépenses			Section Fonctionnement -Dépenses		
011	Charges à carac. général	1 700	74	Subventions d'exploitation	10 000
012	Charges de personnel	38 000	70	Prestations de service	30 700
67	Charges exceptionnelles	500	77	Produits exceptionnels	-
65	Autre charge de gestion courante	500			
		40 700			40 700

Section Investissement Dépenses			Section investissement Recettes		
		BP 2019			BP 2019
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds divers	-
			20	Immobilisations incorporelles	-
			021	Virement de la section fonct.	-
21	Immobilisations corporelles		040	Op. d'ordre entre section -amort.-	-
001	Solde d'exécution d'inv.reporté		001	Solde d'exécution d'inv.reporté	
45813	Redistrib. sub Départ.	73 000,00	4582	Opération pour le compte de tiers (CD38)	73 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	73 000,00	45	Comptabilité distincte rattachée	73 000,00
		73 000,00			73 000,00

La subvention du Département est à reverser aux bénéficiaires privés ayant fait les travaux de mise en conformité de leur ANC.

Carlos Rivière ne participe pas au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget ANC.

→ **Budget annexe Gestion des déchets**

Dépenses Fonctionnement		CA 2018	BP 2019	Recettes Fonctionnement		CA 2018	BP 2019
c/011	Charges caract.général	2 107 297,74	2 193 550,00	c/70	Produits de service	222 856,87	215 850,00
c/012	Charges personnel	521 647,13	530 000,00	c/73	Impots & Taxes	2 302 529,00	2 380 000,00
c/65	Autres charges gstion	608,39	3 547,26	c/74	Participations	1 137,60	-
c/66	Charges financières	3 724,70	2 000,00	c/75	Autres produits (dont Sub budget)	209 754,76	320 000,00
c/67	charges exceptionnelles	10 962,50	5 000,00	c/77	produits exception	1 926,77	-
c/020	dépenses imprévues						
Dépenses exercice		2 644 240,46	2 734 097,26	Recettes Exercice		2 738 205,00	2 915 850,00
c/023	Virement		148 860,00	c/002	Excédent N-1		22 547,26
C/042	Amortissement	78 950,28	75 800,00	c/042	Amortissement	3 340,29	20 360,00
Total Dépenses		2 723 190,74	2 958 757,26	Total recettes		2 741 545,29	2 958 757,26

Un détail pour la section Fonctionnement : les dépenses principales sont constituées par :

- Les prestations de services / incinération ;
- Les déchetteries ;
- Le traitement du tri sélectif.

SECTION INVESTISSEMENT 2019			Dépenses			Recettes	
Opération	Opérations	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019	RàR sur 2019	nv Prop BP 2019	BP 2019
20139	Ordures ménagères - CSE		50 000,00	50 000,00		10 000,00	10 000,00
2017001	déchetteries Points Propres	32 600,00		32 600,00	20 000,00		20 000,00
2018001	achat BOM grue	551 000,00		551 000,00			-
2019001	Aménagement Site Sousville		615 000,00	615 000,00		251 000,00	251 000,00
2019002	Sécurisation déchetteries		86 500,00	86 500,00		35 000,00	35 000,00
2019003	Achat Chargeur		162 000,00	162 000,00			-
		583 600,00	913 500,00	1 497 100,00	20 000,00	296 000,00	316 000,00
Opération	Opérations	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019
c/10222	FCTVA				69 000,00	151 436,10	220 436,10
C/001	reprise résultant antérieur			-		52 363,90	52 363,90
C/1068	affectation résultat						-
C/16	dettes et emprunts		61 000,00	61 000,00	465 000,00	300 000,00	765 000,00
C/40	opérations ordre entre sections		20 360,00	20 360,00		75 800,00	75 800,00
c/020	Dépenses imprévues			-			-
c/23	Virement section Fonctionnement						148 860,00
TOTAL		583 600,00	994 860,00	1 578 460,00	534 000,00	875 600,00	1 578 460,00

Vue d'ensemble	Budget	Dépenses	Recettes
	Gestion Déchets	4 537 217	4 537 217

La section Investissement est importante en 2019 avec :

- L'aménagement de la déchetterie de Sousville pour mettre des nouvelles bennes → l'économie générée est estimée à minima à 150 000€ (baisse de traitement des encombrants) ce qui fait que cet aménagement sera vite amorti ;
- La sécurisation des points propres cités en séance : Laval dens, Valbonnais, La Salle en Beaumont, Corps ;
- L'achat d'un chargeur qui génèrera une économie avec l'arrêt des locations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Gestion des Déchets.

Après réflexion, au lieu de « plomber » le budget général, il serait préférable de recourir à un emprunt étant donné les taux faibles actuellement et le fait que les annuités peuvent être financées par l'économie générée.

Une présentation du plan d'aménagement du site de Sousville est faite : déchetterie / quai de transfert avec séparation physique entre les deux zones → mise en sécurité, pont bascule, caméra surveillance.

Afin de financer ce programme d'aménagement, il est proposé de souscrire un prêt sur 10 ans à hauteur de 300 000€. Ce mécanisme permettrait de ne pas obérer le budget principal par une subvention d'équilibre de 500 000€.

Montant sollicité de 300 000 € sur une durée de 10 ans : Différentes propositions :

- | | | |
|---|----------------|------------------------|
| 1. Annuité 1 ^{ère} échéance janvier 2020 | → taux 0,8353% | intérêts = 13 954,25 € |
| 2. Annuité courant 2020 | → taux 0,89% | intérêts = 14 880,15 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **APPROUVE** la souscription d'un emprunt dans les conditions de la première proposition.

En parallèle, il est proposé « dans la foulée » de solliciter les subventions auprès du Département avec la Dotation territoriale : les subventions à demander doivent être les plus élevées possibles pour les deux programmes suivants :

- Aménagement du site de Sousville
- Mise en sécurité des déchetteries

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Plan de financement et la demande de subvention.

Éric Balme remercie le Conseil pour l'acceptation de ces travaux et rappelle que tout doit être opérationnel pour juillet 2020, date de renouvellement des marchés des déchetteries

Arrivées d'Eric Bonnier, Denis Musard et Franck Gonnord

→ Budget principal

Dépenses Fonctionnement		BP 2018	BP 2019	Recettes Fonctionnement		BP 2018	BP 2019
c/011	Charges caract.général	993 650	1 120 100	c/013	atténuation charges		
c/012	Charges personnel	1 647 000	1 731 000	c/70	Produits de service	241 000	219 500
C/014	Atténuation produits	5 195 000	5 223 000	c/73	Impots & Taxes	6 873 000	7 011 000
c/65	Autres charges gston	752 000	1 207 200	c/74	Participations	1 590 000	1 568 000
c/66	Charges financières	96 000	55 000	c/75	Autres produits	509 500	539 500
c/67	charges exceptionnelles	10 000	5 000	c/77	produits exception	-	
c/020	dépenses imprévues		307 099				
Dépenses exercice		8 693 650	9 648 399	Recettes Exercice		9 213 500	9 338 000
c/023	Virement	507 135	565 875	c/042	Amortissement	42 500	44 300
C/042	Amortissement	250 815	208 000	c/002	Excédent N-1	531 238	1 039 974
Total Dépenses		9 451 600	10 422 274	Total recettes		9 787 238	10 422 274

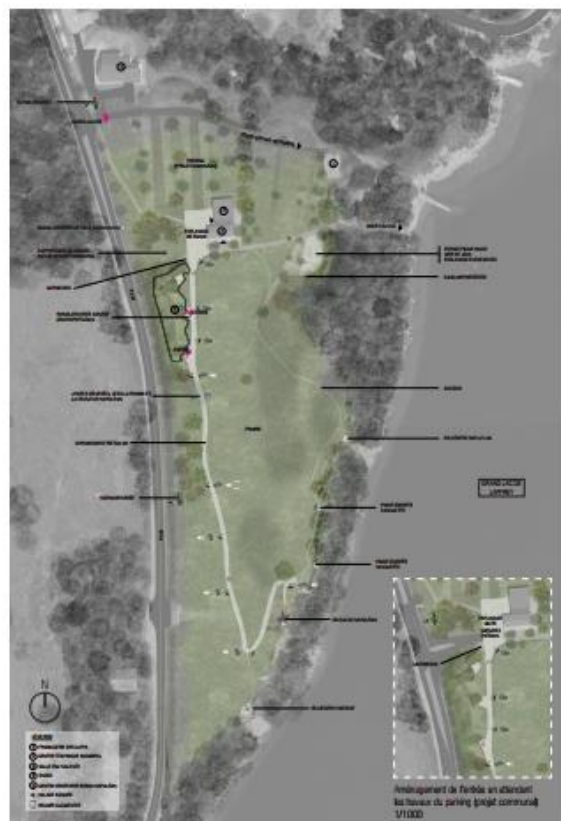
SECTION INVESTISSEMENT 2019		Dépenses			Recettes		
Opération	Opérations	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019	RàR sur 2019	nv Prop BP 2019	BP 2019
	204 Fonds de concours		80 000,00	80 000,00			
	204 Fonds de concours	30 000,00		30 000,00			
20133	Prairie Rencontre	405 500,00	500 000,00	905 500,00	230 000,00	270 000,00	500 000,00
20141	Piscine Territoriale	9 500,00	30 000,00	39 500,00			-
20145	Informatique		5 000,00	5 000,00			-
201510	Très Haut Débit		202 650,00	202 650,00		95 575,00	95 575,00
20152	Bâtiments intercommunaux		50 000,00	50 000,00			-
20153	Am. Lac Sautet	360 000,00		360 000,00	270 000,00		270 000,00
20172	PAL III ST Théof. Site MIRADOU	14 780,00		14 780,00	200 000,00		200 000,00
TOTAL		819 780,00	867 650,00	1 687 430,00	700 000,00	365 575,00	1 065 575,00

Opération	Opérations	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019	RàR sur 2019	Nv Pro BP 2019	BP 2019
c/10222	FCTVA				25 000,00	37 500,00	62 500,00
C/001	reprise résultant antérieur		260 270,16	260 270,16			-
C/1068	affectation résultat					355 050,16	355 050,16
C/16	dettes et emprunts		240 000,00	240 000,00			-
C/40	opérations ordre entre sections		44 300,00	44 300,00		208 000,00	208 000,00
c/020	Dépenses imprévues		25 000,00	25 000,00			-
c/23	Virement section Fonctionnement						565 875,00
TOTAL		819 780,00	1 437 220,16	2 257 000,16	725 000,00	966 125,16	2 257 000,16

Vue d'ensemble	Budget	Dépenses	Recettes
	Principal	12 679 274	12 679 274

Nadine Bari fait un zoom sur le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre de la Prairie de la Rencontre qui n'est qu'à l'état de projet à ce stade :

- Coût global de 1 900 000 € HT avec 70% de subventions avec une recherche de mécénat par le Souvenir Napoléonien ;
- CoCO architecture choisi comme maître d'œuvre parmi 29 candidats ;
- Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité d'experts ;
- Début des travaux au premier semestre 2020.



> Plan masse _ 1/1000

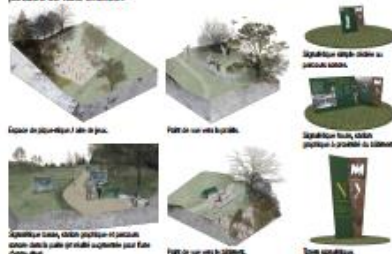


> Depuis l'esplanade, le bâtiment est lisible grâce aux volumes successifs du restaurant, de l'entrée et du centre d'interprétation, qui agissent comme des signaux.



> L'accueil/boulogne est largement ouvert vers la prairie, il fait le lien entre l'espace game, le restaurant et le centre d'interprétation.

> L'aménagement paysager et la signalétique renforcent l'intégration et la lisibilité du parcours de visite extérieur.



> Espace d'interprétation



> La scénarisation



Vers la salle - Dans les couloirs de l'interprétation



Dans les couloirs de l'interprétation



Dans les couloirs de l'interprétation



Dans les couloirs de l'interprétation



> Plan RDC _ 1/1000



> Le centre d'interprétation prolonge la prairie par une architecture paysagère, évocatrice et intrigante.



> Coupe AA' _ 1/100



> Façade _ 1/100

Questions :

Maryse Barthelemi : A-t-on une idée du montant de mécénat et du mode de gestion ?

Nadine Bari : Non pas à ce stade.

Maryse : Comment seront gérés les couts de fonctionnement ?

Nadine Bari : Les couts sont à la charge du gestionnaire. Un modèle économique « efficient » a été recherché pour ne pas avoir des charges au niveau de la CCM et faciliter l'attractivité pour un gestionnaire.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, une subvention est prévue pour Paysage Paysages et un nouvel évènement labélisé.

Questions :

Dominique Le Traou : Rien n'est prévu pour la Marpa ? J'aurai dû aborder ce sujet en Commission finances.

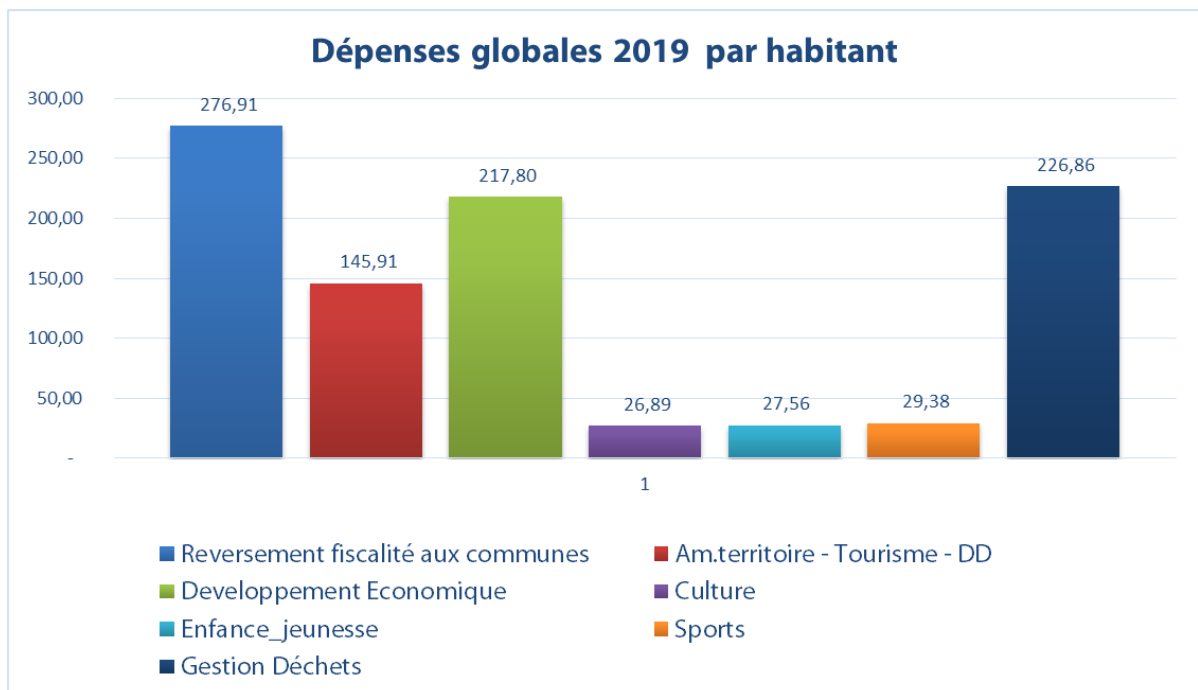
Joël Pontier : Le projet a été soutenu dans l'avenant du CAR, inscrit DOB et abordé en Exécutif pour faire une proposition en Conseil. Il est donc soumis à votre décision

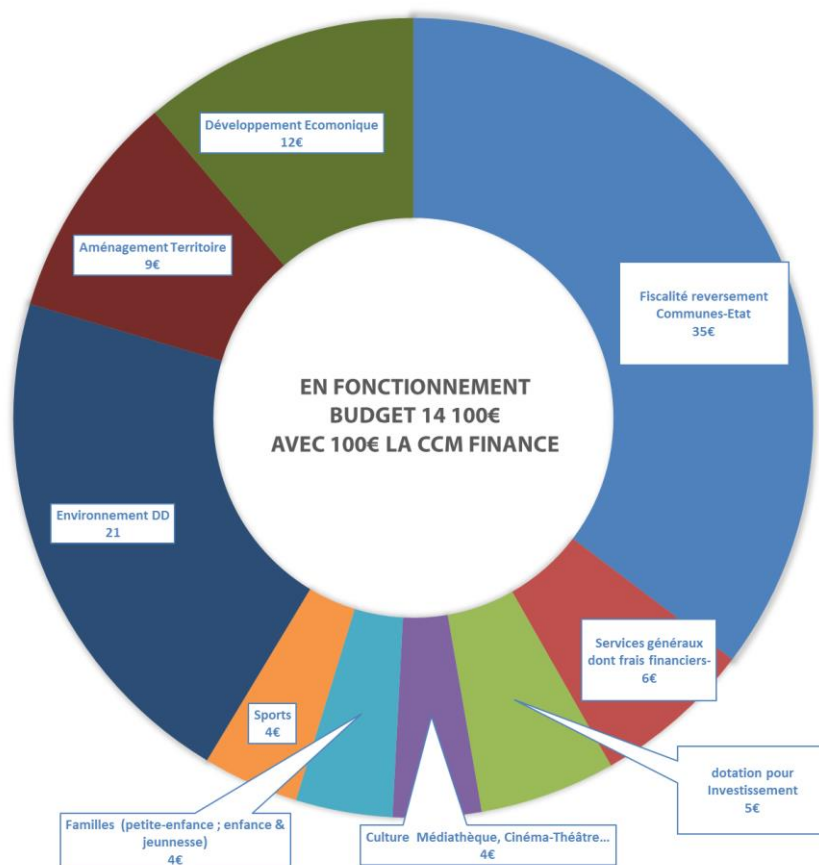
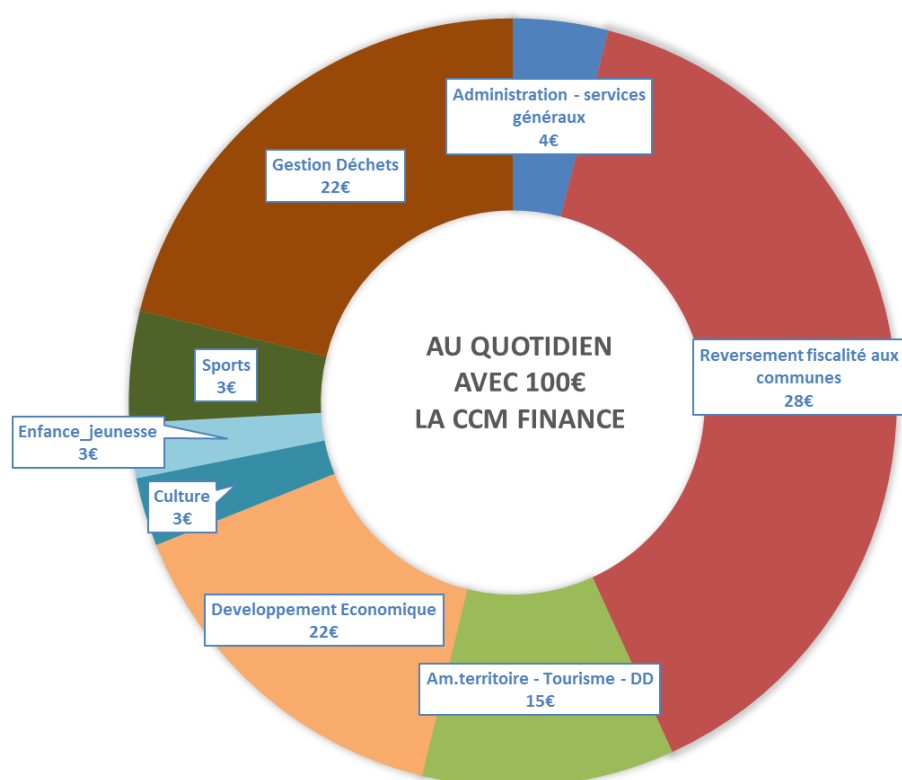
Maryse Barthelemi : Il s'agit d'un projet pour le territoire. Il serait important que la CCM soit dans le plan de financement.

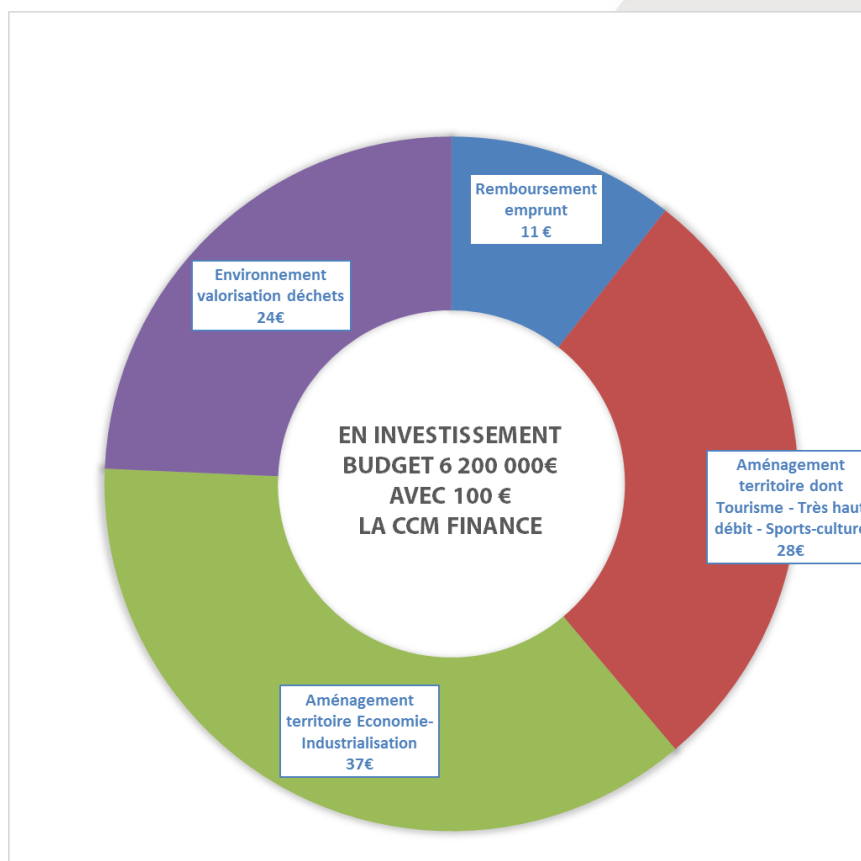
Alain Villard : Merci d'avoir évoqué le sujet. Il est étonnant de ne pas le voir inscrit dans le budget.

Joël Pontier : Cela est inscrit en réflexion au DOB. La question sera abordée ultérieurement.

Zoom sur les différents camemberts :







LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Principal.

Récapitulatif des différents budgets adoptés :

Budget	Dépenses	Recettes
Maison Messiaen	202 293	202 293
Base Sautet	97 737	97 737
Matheysine Dev	3 965 884	3 965 884
Abattoir	121 714	121 714
ANC	113 700	113 700
Gestion Déchets	4 537 217	4 537 217
Principal	12 679 274	12 679 274
TOTAL	21 717 819	21 717 819

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires et après le vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à l'adoption des taux de fiscalité.

→ **TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le taux proposé est de 11,70 % avec une base estimée à 20 360 000 € et un produit attendu estimé à 2 280 000 €. Soit un produit supplémentaire de 80 000€ par rapport à 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le TEOM 2019 à 11,70%.

→ **Fiscalité des ménages**

Trois taux sont à voter :

- Taxe Habitation : Taux 8,30% / produit attendu = 2 300 000 €
- Taxe Foncier Bâti : Taux 1,75% / produit attendu = 430 000 €
- Taxe Foncier Non Bâti : Taux 6% / produit attendu = 30 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **APPROUVE** les taux de fiscalité des ménages 2019.

→ **Contribution financière des entreprises**

Le taux unique est de 29,44% avec un produit attendu de 2 377 092 €

Il est nécessaire de capitaliser en réserve le taux maximum de droit commun sur la base de 30,36% → 0,92%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **APPROUVE** le taux de contribution financière des entreprises 2019 et la réserve de taux capitalisée.

M Subventions
→ Evènements labélisés

Il est proposé d'attribuer les subventions labellisées, hors enveloppe des commissions thématiques, comme suit :

Evenements Labellisés	BP 2019
Les Montagn'arts	3 000
Musique à Corps	3 000
Rallye Matheysine	3 000
Triathlon nature	3 000
La Matheysienne VTT	3 000
Trail Passerelles	3 000
La Mure du Son	3 000
Nouvel Evenement Ski Race	3 000
Enveloppe Paysage--> Paysages	9 000
Total env. label	33 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement des subventions aux évènements labélisés dans les conditions exposées.

→ Commissions dédiées

Il est proposé d'acter le montant des enveloppes de subventions allouées pour les commissions, telles-que présentées dans la maquette budgétaire :

Enfance & Jeunesse	env. commission	2 000
	Anim'Ado	5 000
	ludothèque	2 000
Eco & emploi	aide éco aux petits commerces	20 000
Culture	env.commission	5 000
Sports	env.commission	8 000
	La Motte St Martin Piscine	8 000
Tourisme	env. commission	5 000
Montagne-Agriculture	env.commission	2 000
	Budget annexe	200 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la répartition des enveloppes des commissions dans les conditions exposées.

→ **Budget Annexe Gestion des Déchets**

Il est proposé d'acter de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « gestion des déchets », telle que présentée dans la maquette budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe gestion des déchets dans les conditions exposées.

→ **Subventions « fléchées »**

Il est proposé d'attribuer des subventions « fléchées » pour la Ludothèque et la Piscine de la Motte Saint Martin. Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement des subventions « fléchées » dans les conditions exposées.

Indemnités des élus

La circulaire du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er janvier 2019, fixe l'indice de calcul des indemnités à 1027.

En 2014, la délibération du conseil communautaire fixant les indemnités des élus faisait référence à l'indice en vigueur. Aussi, il convient de réactualiser la délibération sur ce seul motif, pour viser « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Les autres termes sont inchangés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le montant de l'indemnité des élus dans les conditions exposées.

Contrat Ambition Région (CAR) - Avenant

La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en œuvre un dispositif d'intervention régionale en faveur de l'aménagement du territoire :

Sur chaque territoire, trois dispositifs sont créés :

- Contrat Bourg-centre pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Contrat Ruralité pour les communes inférieures à 5 000 habitants
- Contrat Intercommunalité – Contrat Ambition Région

A ce titre, la Communauté de Communes de la Matheysine émerge au dispositif pour une enveloppe allouée de 877 000€.

En Conseil communautaire en date du 10 avril 2017, l'assemblée avait délibéré pour flécher des opérations sous maîtrise d'ouvrage CCM, ou autre (syndicats, communes).

La possibilité d'établir un seul et unique avenant est offerte à l'intercommunalité.

Aussi, au regard des projets abandonnés, des projets non réalisables dans les délais impartis, il est proposé d'affecter l'enveloppe disponible à différents projets à caractère territorial.

Fabien Mulyk remercie le Conseil pour sa volonté de « flécher » des travaux dans des écoles qui constituent des opérations très difficiles à financer avec 40% à 45% de subvention seulement, soit une part d'autofinancement énorme.

La liste des projets est présentée :

Thème	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Opération	taux sollicité	CAR initial	Point étape	commentaire
Dév.économique	SMIME	Réhabilitation Evolutif	1 000 000	20%	200 000	200 000	versé
Dév.Durable-Environnement	Communauté Communes Matheysine	Camion BOMGrue	238 190	50%	119 095	119 095	versé
	Communauté Communes Matheysine	Siège (isolation-travaux)	400 000	20%	80 000		annulé
Développement Touristique	Communauté Communes Matheysine	PAL III Petichet-Miradou	332 029	40%	132 812	121 944	à conserver Avenant
	Communauté Communes Matheysine	Site du Sautet	250 000	35%	87 500	32 900	à conserver Avenant
	Commune Valbonnais	Plan d'eau Valbonnais	253 136	34%	86 094	86 094	versé
	CCM+communes	Prairie Rencontre & RN85/Napoléon	500 000	20%	100 000		annulé
	Matheysine Tourisme	renforcement accueil touristique	60 000	50%	30 000		annulé
	Sivom Monteynard	Site Mayres-Savel	220 000	19%	41 500	41 500	à conserver Avenant
Total					877 000	601 533	
enveloppe disponible Avenant						275 467	
AVENANT Pistes de dossiers à déposer							
Thème	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Opération	taux sollicité	subvention sollicitée	Proposition Avenant CAR	commentaire
AM TERRITOIRE	La Mure	Mobilité douce - Bords de jonche	150 000	22%	33 000	33 000	
AM TERRITOIRE	OPAC	MARPA	2 700 000	3%		80 823	
AM TERRITOIRE	Susville	Ecole	1 214 000	7%		80 822	
AM TERRITOIRE	Corps	Ecole	1 010 000	8%		80 822	
total avenant - consommation Enveloppe					33 000	275 467	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la présentation des projets CAR.

Eau & Assainissement : transfert des compétences

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, assouplit les dispositions de la Loi NOTRe qui prévoit un transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Il est procédé à un point d'étape des délibérations prises par les communes :

Délibérations des communes	Minorité blocage	au 8/04/2019
25% communes	11	22
20% population	3 941	12 423

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **PREND ACTE** des décisions des communes s'opposant au transfert de compétences.

Eau & Assainissement : ANC – Subvention du Département

Le Département de l'Isère porte un dispositif de subvention pour l'animation du programme de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif non conformes.

Aussi, il est nécessaire de solliciter cette aide qui s'élève à 10 000 € par an et ce pour deux ans – soit 2019 et 2020.

A ce titre, en parallèle, la CCM percevra pour le compte de tiers les aides du Département allouées aux propriétaires ayant réalisé la réhabilitation de système d'assainissement non collectif non conforme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** le versement de l'aide par le département pour l'animation du programme ANC.

Contrat de Rivière Romanche

Certaines communes membres de la CCM avaient signé des conventions de partenariat avec le SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans) pour la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche.

La mise en place de la compétence GEMAPI a modifié l'organisation établie.

Il convient de conclure avec la Communauté de Communes de l'Oisans, qui assure le portage du contrat de rivière Romanche, un avenant afin de prolonger ces conventions de partenariat pour les communes de Cholonge – Laffrey-St Théoffrey – La Morte.

La participation pour 2019 est de 200€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la signature de l'avenant avec la Communauté de Communes de l'Oisans.

Développement Durable – Transition énergétique

En 2018, la CCM a engagé un programme d'actions avec l'AGEDEN :

- Permanences info énergies : un vrai succès depuis leur mise en œuvre
- Soirée thermographe – prêt de thermographe.
- Informations aux professionnels

Au regard du bilan 2018, il s'avère que les habitants du territoire ont de réels besoins en travaux de rénovation énergétique de leur logement (isolation, mode de chauffage). Les aides financières à la rénovation énergétique sont abordées à tous les rendez-vous.

Aussi, sur 2019, il est proposé des actions suivantes :

1. Permanences décentralisées sur la Matheysine « Info-Energies » - animées par l'Ageden - accompagnement 4 840€
2. Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé

Exemple de préfiguration en Matheysine :

- L'accompagnement Ageden a un coût estimatif sur une année de 5 000 € (définition du règlement, instructions des dossiers...).
- L'enveloppe de la CCM pour cette première année de mise en œuvre est de 10 000 € pour 5 projets aidés à 2 000€.
- Il existe une possibilité de solliciter le Bonus CAR de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui allouerait une aide complémentaire de 750€.

A titre indicatif, cela pourrait générer plus de 60 000€ de travaux pour les entreprises locales...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le montant de l'enveloppe d'aide, **SOLLICITE** le Bonus CAR et **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Ageden.

3. ECONOMIE & EMPLOI

Budget annexe Matheysine Développement – Soutien à l'abattoir de la Matheysine **→ Versement d'une subvention économique à la SARL SICORBIAA**

La SARL SICORBIAA, gestionnaire de l'abattoir de La Mure au terme d'une convention d'affermage dans le cadre d'une délégation de services publics, a interpellé la CCM sur les difficultés rencontrées par sa structure pour équilibrer le résultat tout en restant compétitif vis-à-vis de la concurrence, sans augmenter trop sensiblement les tarifs d'abattage. Cet outil majeur pour le maintien de l'agriculture en montagne, engendre aujourd'hui des coûts de maintenance élevés du fait du vieillissement d'un certain nombre de matériels.

Il est proposé de confirmer une nouvelle fois le soutien à cette structure majeure pour le développement de l'agriculture dans notre secteur de montagne en attribuant au titre de l'exercice 2019, **une aide sous forme de subvention à hauteur de 2 000 €** à la SARL SICORBIAA, afin de favoriser le maintien de ce service public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement de l'aide économique.

Budget annexe Matheysine Développement – SEDI Extension Réseau → **Extension du réseau Basse Tension pour l'alimentation électrique**

Collectivité CCM MATHEYSINE DEVELOPPEMENT - ST HONORE
Affaire n°18-003.396 (Réf. CCM MD : Marché n° 2019 P163 T01)
Extension (S) BT CCM MATHEYSINE DEVELOPPEMENT espace Evolutif TR3

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 22 840 €
- le montant total des financements externes s'élève à : 18 958 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 427 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
du projet présenté et du plan de financement définitif,
de la contribution correspondante au SEDI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du programme et **AUTORISE** le versement de la contribution.

Mission Locale Alpes Sud Isère

Il est proposé d'accéder à la demande d'augmentation de la contribution de la CCM à 1.95€/habitant, au regard des dispositions prises par le Conseil d'Administration de la Mission Locale (mesures économiques, remobilisation sur l'antenne de la Matheysine...), avec le maintien du temps de travail accueil et de gratuité du loyer financés par Matheysine Développement-Direction Economie et Emploi.

Plus de 300 jeunes de la Matheysine sont suivis par la MLASI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** la contribution de la CCM à la MLASI et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

4. SPORT & SANTE

Plan Trail Départemental

Le territoire de la CCM est le support de nombreuses activités de pleine nature (randonnée, escalade, VTT, via ferrata) et le schéma de développement touristique souligne l'importance de ces activités comme moteur du développement économique du territoire.

Dans ce contexte et afin de profiter de l'opportunité constituée par la mise en œuvre d'un plan trail par le Département de l'Isère à l'échelle de son territoire, il est proposé d'initier un réseau d'itinéraires de trail matheysin.

En effet, suite à la publication du premier document normatif relatif aux parcours de trail permanents, le Département de l'Isère a souhaité élaborer un plan trail à l'échelle de son territoire afin de faire converger l'offre

existante avec les nouvelles dynamiques impulsées par les différents territoires qui le composent et notamment celui de la CCM.

Il est proposé que la CCM s'engage à : mettre en place une offre de parcours trail permanents en lien avec le Département, appliquer les recommandations de l'accord de l'AFNOR dans la mise en œuvre et l'entretien des parcours, maintenir en état les parcours dans le temps, afin de s'assurer de la qualité des itinéraires suggérés aux pratiquants.

Dans ce cadre, la CCM pourra bénéficier de l'accompagnement du Département

Le Département a lancé en 2018 un projet de réseau d'itinéraires de trail sur tout son territoire. Il a proposé son aide aux territoires pour mettre en place des itinéraires de trails permanents avec :

- Une enquête portant sur 49 départements et 6000 participants servant de référence à cette action.
- Un accord AFNOR portant sur des propositions à propos de la conception des parcours permanents, les niveaux de difficulté, les aménagements, le balisage, la surveillance et l'entretien, et la responsabilité juridique.
- Un soutien technique (infographie, cartographie)
- Une formation pour les baliseurs
- Une prise en charge du balisage et du mobilier (panneaux de départs, balises type balisage VTT)
- Un soutien à la communication (plan de communication, supports)

L'implication de la CCM prendra donc la forme suivante :

- Choix des tracés et des points de départ par la collectivité et les partenaires en se basant sur le PDIPR ou des propriétés publiques
- "Formatage" des tracés selon l'accord AFNOR (difficulté, maîtrise du foncier, ...) par la collectivité et ses partenaires
- Géolocalisation des tracés sous SIG (Système d'Information Géographique)
- Mise en place du balisage sur le terrain.
- Suivi et entretien du balisage et des itinéraires

La CCM s'est investie dans ce projet en travaillant avec les acteurs concernés (club d'athlétisme, communautés de trailers, Offices de Tourisme). Une première réunion en novembre 2018 a permis de poser le cadre de travail et les objectifs.

Les partenaires ont ensuite sélectionné des parcours, proposé des points de départs, et la deuxième réunion, en février 2019, a permis de finaliser le choix des parcours et des points de départ.

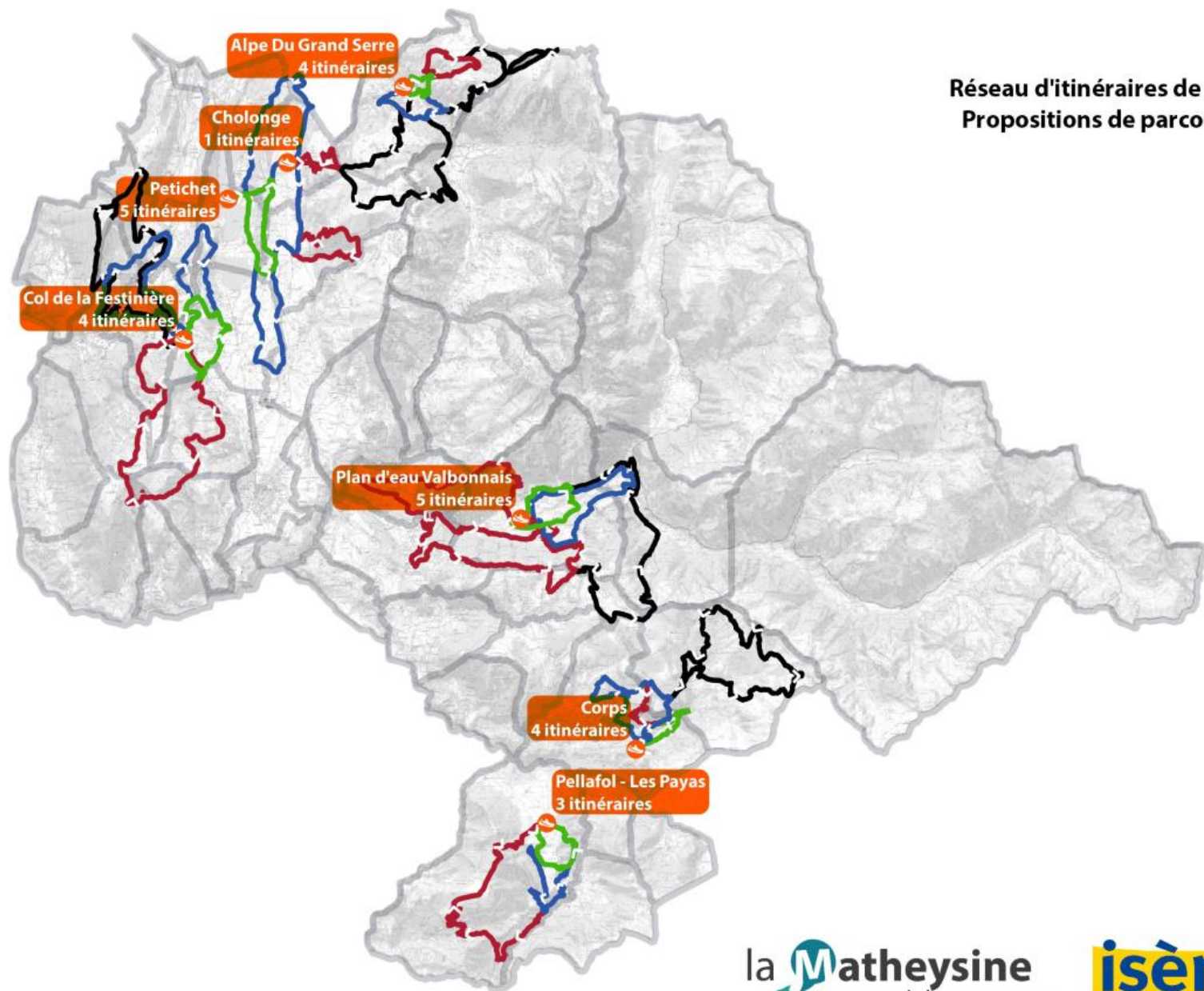
27 itinéraires de tous niveaux (6 verts, 9 bleus, 8 rouges, 4 noirs), répartis sur 7 points de départ seront donc mis en place dès cet été en Matheysine. Le kilométrage total des itinéraires est de 430km sur 275 km de réseau.

La mise en place du balisage sera opérationnelle pour cet été.

Maryse Barthelemy remarque la concentration des itinéraires et pose la question des zones « oubliées » ?

Serge Beschi souligne que les associations et clubs consultés n'ont pas fait de proposition sur ces secteurs et que les tracés empruntent au maximum les réseau PDIPR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le dispositif Plan Trail Départemental.



avril 2019

la **Matheysine**
Communauté de communes

isère
LE DÉPARTEMENT

ADIL Logement

L'adhésion a été actée précédemment en conseil avec une mise en place des permanences conjointement avec l'AGEDEN pour minimiser les déplacements et avoir tous les renseignements le même jour.

La mise en place est prévue en juin

A l'automne, une nouvelle réunion se tiendra pour apporter des réponses aux difficultés avec des questions portant sur les logements communaux ou privés.

5. TOURISME, PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

Matheysine Tourisme

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et à ceux de l'Office de Tourisme Communautaire « Matheysine-Tourisme », pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2019.

Rappel des articulations financières entre l'OTC et la CCM :

- Subvention fonctionnement fixée annuellement
- Subvention fonctionnement liée au transfert de charges (figée)
- Reversement de la taxe de séjour

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000€ est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts – termes inchangés/exercice précédent

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Mine Image

En 2016, l'Association de Sauvegarde du patrimoine Mottois avait obtenu une subvention exceptionnelle pour la gestion du musée de la Mine-Image, impacté par la non-activité du train.

Suite au dispositif local d'accompagnement, en 2017, le Conseil communautaire avait répondu favorablement à la nécessité d'accompagner financièrement cette association.

Il est nécessaire de poursuivre cet accompagnement, conformément aux engagements.

La proposition est une aide à hauteur de 16 000€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement de la subvention d'aide.

La Mure Cinéma Théâtre

Il est nécessaire d'acter la subvention annuelle versée à l'Association La Mure Cinéma Théâtre, telle-que présentée dans la maquette budgétaire, soit 110 000€.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000€ est nécessaire, reprenant les principales missions exercées par La Mure Cinéma Théâtre pour le compte de l'Intercommunalité. Les termes sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

La démission du directeur Bernard Tourtet est annoncée et ce dernier reçoit des remerciements par Éric Bonnier pour son engagement.

L'année 2018 a connu une belle activité et de beaux résultats avec un succès en termes de fréquentation. L'année 2019 a de belles ambitions avec déjà des spectacles à guichets fermés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Paysage→Paysages

Le 21 mars dernier, une conférence de presse a eu lieu en présence du Président du Département avec une belle mise en lumière de la Matheysine.

Le Département de l'Isère offre la clôture départementale de la saison 3 Printemps 2019 de Paysage→ Paysages en Matheysine, à Lavalens les 21-22 juin prochains.

Ce moment est très important, il faudra être à la hauteur et la CCM doit être présente

La municipalité ne porte pas ce projet, ce sont deux « petites » associations qui en supportent le financement.

Arnaud Chattard remercie le Département d'avoir l'audace de clôturer le dispositif à Lavalens.

La CCM et le Département ont porté conjointement cette candidature pour une belle aventure.

Les deux associations ont un fort besoin en trésorerie pour réserver les groupes nationaux et internationaux avec un budget prévisionnel de 50 000€

Il s'agit d'un beau projet de territoire réunissant les jeunes et les anciens

Il est demandé de mettre au vote en anticipation cette aide

Au regard de l'enveloppe dédiée allouée à Paysage→Paysages, soit 9 000€

- Il est proposé d'octroyer la subvention à l'Association « Fend La Bise » organisatrice du festival de clôture « La Transhumance fête la musique », pour confirmer diligemment l'engagement de la Communauté de Communes au côté du Département, de la Commune et de l'Association.
- Le montant proposé est 4 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement de la subvention.

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan de paysage – Point d’actualité

Un plan de « remobilisation » sur des réunions décentralisées est proposées en petits groupes.

Pour que tous les élus puissent s’exprimer sur ce sujet, 5 rencontres locales en petit groupe sont organisées. Ces réunions seront l’occasion de faire part des projets, idées et envies sur les thématiques suivantes : Agriculture, mobilité/déplacements, réhabilitation centre-village/entrée de ville, urbanisation, logement, développement économique, énergies, culture/patrimoine, etc

Date	Lundi 15/04	Mercredi 17/04	Jeudi 18/04	Mercredi 24/04	Jeudi 25/04
Lieu réunion	Siévoz	La Motte Saint Martin	La Salle en Beaumont	Ponsonnas	Villard St Christophe

8. ENFANCE & JEUNESSE

Subvention aux ALSH

Il est proposé d’octroyer les subventions liées à l’activité N-1 des accueils de loisirs sans hébergement du territoire, selon la proposition de la Commission Enfance-Jeunesse réunie le 18 mars dernier, dans la limite de l’enveloppe allouée.

En fonction de l’activité N-1 (année 2018)

Base de calcul = nombre heures/enfant communautaire

Calcul basé sur le montant voté en Conseil Communautaire (Avril 2016).

Structure	Heures/enf.	Montant à allouer
EMAJ	2 320	7 558
SCEV	2 268	7 388
MPT	1 429	4 655
FPT	1 396	4 549
Commune LMST	66	214

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **FIXE** les subventions aux ALSH pour l’exercice comptable 2019.

Subvention aux EAJE

Il est proposé d'octroyer les subventions liées à l'activité N-1 des établissements d'accueil du jeune enfant du territoire, selon la proposition de la Commission Enfance-Jeunesse réunie le 18 mars dernier, dans la limite de l'enveloppe allouée.

Structure	Base 10 cts	Base	Place	Total
EAJE A Vaulx Calins	2 134	10 000	1 200	13 334
EAJE Roses & Choux	2 958	10 000	2 000	14 958
EAJE Marmousets	2 015	10 000	1 200	13 215
EAJE Boutchoux	1 197	10 000	1 000	12 197
EAJE Pitchoux	1 923	10 000	1 200	13 123

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les subventions aux EAJE pour l'exercice comptable 2019.

Petite Enfance

Point sur les délibérations déjà reçues sur l'acceptation du schéma financier Petite Enfance :

Sur 29 communes intéressées → à ce jour 12 ont délibéré favorablement

9. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des Conseils communautaires

- 3 juin
- 15 juillet
- 16 septembre
- 4 novembre
- 16 décembre

Train La Mure

Une réunion publique d'information est prévue le 23 mai à 20h à la Mine Image.

Point d'information sur la station :

Une étude SCET (Banque des territoires) est en cours et sera rendue mi-avril/fin avril sur les perspectives d'évolution de la station. Notamment la mise en place d'une gouvernance possible associant la CCM, les communes, les investisseurs privés. Cela a été évoqué en Commission Finances.

Un point succinct est fait par Raymond Maslo sur le CA de la station pour l'hiver 2018-2019.

Le mercredi 3 avril dernier au soir, ont eu lieu deux conseils SIAG et AGS Nature en présence de membres du directoire de la CCM.

Compte-tenu de la prospective présentée précédemment (déficit récurrent), il n'existe pas de financement des grandes visites. En effet, il n'y a pas de crédit suffisant à ce stade soit un manque à financer de 260 000€. Se pose la question du planning d'engagement des marchés pour les grandes visites. Comment appréhender cette situation ?

Marie-Noëlle Battistel, absente ce soir, propose un Conseil communautaire extraordinaire avec ce seul sujet à l'ordre du jour.

« Techniquement », le financement n'est pas un « problème » mais il faudrait un positionnement politique collectif émanant d'un conseil communautaire exceptionnel.

Raymond Maslo revient sur les contraintes au regard des marchés publics concernant les grandes visites avec la nécessité de s'inscrire « tôt » dans le planning des entreprises réalisant les travaux. La commission d'appel d'offres aura lieu le 16 avril avec une présentation des comptes selon l'étude prospective du directoire.

Il précise que le budget SIAG est voté mais il manque le financement pour les grandes visites.

Mme Mordegan confirme les propos de Raymond Maslo. Le budget du SIAG a été voté en équilibre mais il ne prévoit pas de budget pour les grandes visites. Il faut une DM pour ouvrir des crédits budgétaires.

Joël Pontier souscrit à un Conseil Communautaire dédié uniquement à la situation et au devenir de la station. La date sera calée en fonction du rendu de l'étude SCET et il proposera que ce conseil se tienne à huis clos.

Carlos Rivière rappelle la procédure des marchés publics et précise qu'avec le temps d'analyse et le délai, une candidature fin avril/début mai est tout à fait possible.

La question sera débattue en conseil communautaire extraordinaire le 29 avril.

-- FIN DE SEANCE --